

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 11 mars 2024, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit et Joël Jobin et Mesdames Marie-Joëlle Desrosiers et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0311-047

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Janvier 2024
 - 5.1.3. Factures supérieures à 25 000 \$
 - 5.1.4. PAVL – Volet Soutien – Reddition de comptes
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Enviro-Step – Offre de services pour l'entretien 2024 au Mont-Vidéo
8. Règlement # 197 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs
9. Service incendie – Grille de tarification
10. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation
11. MRC d'Abitibi - Nomination de la personne désignée pour l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau
12. Ville de Rivière-Rouge – Demande d'appui et financier
13. Assurances collectives – Autorisation
14. Ville d'Amos – Mandat appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction
15. Émission de billets pour règlement d'emprunt
16. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 482 800 \$ qui sera réalisé le 18 mars 2024
17. Autorisation signataire tableau combiné
18. CPTAQ – Demande d'appui Paul Frenette Inc.
19. Nomination équipe Service incendie
20. Nomination de la nouvelle agente de développement local
21. MRC d'Abitibi – Numéro d'intervenant BNE
22. Méchoui 2024 – Autorisation
23. Association du Hockey Mineur de Barraute – Demande d'aide financière

24. Vente des terrains – 5 378 510 / 5 378 512 / 5 380 205
25. Tour de l’Abitibi – Autorisation de passage
26. MRC d’Abitibi – Rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
27. Varia :
28. Deuxième période de questions
29. Levée de l’assemblée

2024-0311-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 5 février 2024 soit et est par la présente adopté.

2024-0311-049

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES DE FÉVRIER 2024

#37684	Sophie Heyne - Déplacement	55.00 \$
#37685	La Corporation du Mont-vidéo - Analyses d'eau	1 673.71 \$
	Les entreprises Hardy - Essence Mac 001/Pic 003/Pic	
#37686	006/Pompiers	594.19 \$
#37687	Hydro-Québec - Aréna	7 770.54 \$
#37688	Alarme Val-d'Or - Raccordement à la centrale bibliothèque	206.96 \$
#37689	Lamothe Div. De Sintra - Libération 5 % finale 13e ave.	16 626.56 \$
#37690	SSQ Groupe financier - Prime février 2024	4 182.43 \$
#37691	Télébec	26.81 \$
#37692	Nicole Désilets - Buffet	1 025.60 \$
#37693	Boivin & Gauvin - Banc d'essai	1 284.37 \$
#37694	Hydraulique Val-d'Or - Entretien Cam 014	2 671.40 \$
#37695	Revenu Québec - DASP Janvier 2024	24 921.57 \$
#37696	Agence du revenu du Canada - DASF Janvier 2024	9 691.25 \$
#37697	Les Machineries JYE - Location pelle incendie	808.27 \$
#37698	Canadien National	731.00 \$
	Uni-Select - Garage/Huile Cam 011/Gants/Lentille rouge Cam	
#37699	016/Génératrices	1 304.31 \$
#37700	Annulé	- \$
#37701	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	100.00 \$
#37702	Ultramar Parkland Corporation - Propane Aréna/Caserne	2 413.03 \$
#37703	Autobus Maheux - Transport	50.38 \$
#37704	Buro Plus Gyva - Encre	517.57 \$
#37705	Harnois Énergies - Dièsel	2 507.23 \$
#37706	M.A.Y.A. - Confiseries Aréna	352.90 \$
#37707	Groupe d'Embouteillage Pepsi - Aréna	634.25 \$
#37708	Frito Lay Canada - Aréna	855.92 \$
#37709	GLS - Transport	29.86 \$
#37710	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#37711	Boivin & Gauvin - Valves de cylindre d'air pompiers	51.83 \$
#37712	Linde Canada - Acétylène garage	286.58 \$
#37713	Dépanneur Béjamy - Restaurant aréna/Essence Pic 005/Pic 003	295.35 \$

#37714	Mécanique Gélinas - Essence Pic 003/Pic 005	413.68 \$
#37715	Wolseley Canada - Matériaux aqueduc/Égout/Bornes fontaine	3 287.63 \$
#37716	MRC d'Abitibi - Renouvellement BNE	344.00 \$
#37717	Ville d'Amos - Enfouissement	10 687.45 \$
#37718	Sanimos - Roll off	804.83 \$
#37719	Centre rénovation Barraute - Garage/Office/Aréna/Tuyaux caserne/Aqueduc	1 414.46 \$
#37720	Usinage Lacroix - Travaux Cam 016	398.97 \$
#37721	Annulé	- \$
#37722	Intermarché Barraute - Restaurant aréna/Souper Noel	1 380.76 \$
#37723	Ville de Senneterre - Intervention entraide 2023	1 035.97 \$
#37724	Hydro-Québec - Luminaires/Pompasse	2 385.89 \$
#37725	Limerie R.D. Viens - Limage couteaux zamboni	367.92 \$
#37726	Association de hockey mineur de Barraute - Revenus nets bar (60 %)	2 148.27 \$
#37727	Lumen - Lumières aréna/Fluorescents	1 533.32 \$
#37728	Toromont Cat - Entretien génératrices/Mac 001/Cam 011	1 300.43 \$
#37729	H2Lab - Analyses	707.79 \$
#37730	Les Ateliers Dufour & Ass. - Ressorts pentures Cam 016	264.05 \$
#37731	Komutel - Location Alertes 911	224.20 \$
#37732	Lumen - Lampadaire coin 7e Ave.	2 938.51 \$
#37733	Les Entreprises Hardy - Cert. Cadeau/Essence Pic 003	298.00 \$
#37734	Sébastien Baillargeon - Remb. Vaccin	55.00 \$
#37735	Vidéotron - Aréna	214.41 \$
#37736	La Corporation du Mont-Vidéo - Cert. Cadeau	150.00 \$
#37737	Pages Jaunes - Frais de communication	60.02 \$
#37738	DL & Associés - Travaux aréna	1 443.65 \$
#37739	Guy Larouche - Entretien salle de quilles	56.29 \$
#37740	Cindy Lord - Accroche-porte pour prévention	269.04 \$
#37741	Ben Deshaies - Restaurant	2 434.62 \$
#37742	Éric Gauthier - Remb. Frais dentaire	57.00 \$
#37743	Gaétan Roy - Remb. Frais dentaire	494.00 \$
#37744	Hydro-Québec - Hotel de ville/Garage/Pompasse	9 800.56 \$
#37745	Laurentide Re/Sources - Collecte éco-centre	206.03 \$
#37746	Lapierre Réfrigération - Chambre froide	500.14 \$
#37747	Distribution Sogitex - Aréna	229.59 \$
#37748	Lumen - Entretien bâtiments assurance	2 309.20 \$
#37749	Strongo - Huile et filtreur Mac 005	957.42 \$
#37750	FQM - Formations pour officier municipal complète	6 104.95 \$
#37751	Visa Desjardins - Entretien Mac 003/Garage/Caméra égout/Couvre-chaussures/Outils/Logiciel loisirs/Pièces soudeuse/Eau usée/Microsoft/Congélateur	2 961.19 \$
#37752	Toromont Cat - Pièces Mac 001	326.68 \$
#37753	Bell Mobilité - Cellulaires	621.31 \$
#37754	Lisette Beaudoin - Accessoires restaurant/Batterie de cuisine	568.94 \$
#37755	Solutions Nexarts - Plateforme Loisirs annuelle	1 379.70 \$
#37756	Globnor - Entretien Stiga	50.57 \$
#37757	Joannie Champoux - Frais de déplacement	89.21 \$
#37758	DHC Avocats - Honoraires professionnels	420.81 \$
#37759	Claire St-Pierre - Entretien ménager	918.00 \$
#37760	Livraison Parco - Frais de livraison	114.47 \$
#37761	Komutel - Location Alertes 911	198.33 \$
#37762	9149-8386 Québec - location annuelle guichet aréna	941.85 \$
#37763	Harnois Énergies - Dièsel	4 508.48 \$
#37764	Ultramar Parkland Corporation - Propane aréna/Garage	2 760.43 \$
#37765	DL & Associés - Luminaires/Aréna	972.68 \$
#37766	Robert Boileau - Analyse des gaz/Tests	1 969.35 \$

#37767	Vidéotron - Caserne/Garage	201.10 \$
#37768	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage	2 854.58 \$
#37769	Municipalité de Landrienne - Compost	1 016.40 \$
#37770	Buro Plus Gyva - Encre/Fournitures de bureau	181.51 \$
#37771	Lumen - Luminaires de rue	595.63 \$
#37772	Josseline Lepage - Frais de déplacement/Cellulaire	134.82 \$
#37773	Josée Beauregard - Frais de déplacement	54.67 \$
#37774	SPI Sécurité - Manteau/Salopette	252.87 \$
#37775	Gilles Morin, Chauffage - 1 coin stanless aréna	63.24 \$
#37776	Assiette Gourmande - Certificats cadeaux	230.00 \$
#37777	CMP Mayer - Botte et chapeau pompier	724.63 \$
#37778	Laurence Tremblay - Remb. Soins dentaire	773.00 \$
#37779	Les Entreprises Hardy - Cert. Cadeau/Essence service incendie	80.05 \$
#37780	Robert Boileau - Entretien Zamboni	489.74 \$
#37781	Receveur général du Canada - Licence annuelle radio émetteur	720.79 \$
#37782	Ultramar Parkland Corporation - Propane Aréna/Caserne	1 524.27 \$
#37783	Intermarché Barraute - Cert. Cadeaux	1 150.00 \$
#37784	Offroy.ca - Excédent banque d'heures	465.65 \$
#37785	La Corporation du Mont-Vidéo - Cert. Cadeaux	100.00 \$
#37786	Harnois Énergies - Dièsel	1 506.45 \$
	Salaires Février 2024	59 501.58 \$
	Total	<u>230 616.91 \$</u>

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 11 mars 2024.

ÉTAT FINANCIER – JANVIER 2024

L'état financier de janvier 2024 a été déposé.

FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 \$

Mme Beauregard présente le rapport des fournisseurs ayant des factures totalisantes 25 000 \$ et plus au cours de l'année 2023.

PAVL – VOLET SOUTIEN – REDDITION DE COMPTES

Mme Beauregard explique les coûts totaux concernant la reddition de comptes pour les travaux réalisés sur la rue Principale Sud.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MME JOSSELINE LEPAGE, MAIRESSE

Jeudi dernier, une rencontre a eu lieu au Club de l'âge d'or où le député M. Sébastien Lemire était présent pour écouter les personnes âgées.

M. MICHEL GAGNON, DISTRICT # 1

Une rencontre avec Sayona a eu lieu dernièrement et plusieurs sujets ont été discutés. Une rencontre avec le ministère des Transports est prévue prochainement concernant le chemin du Mont-Vidéo. Le 5 mars dernier, une rencontre avec le comité de développement économique où plusieurs sujets ont été discutés ainsi qu'une présentation au comité de notre nouvelle agente de développement local.

2024-0311-050

ENVIRO-STEP – OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN 2024 AU MONT-VIDÉO

- Attendu que suite à l'acquisition du système de traitement des eaux usées au Mont-Vidéo, un entretien est obligatoire deux (2) fois par année ;
- Attendu que le MELLCC exige que tout propriétaire d'un système de traitement des eaux usées fasse entretenir et inspecter ses installations par une personne qualifiée ;
- Attendu que nous avons reçu la soumission d'Enviro-Step afin de faire l'entretien annuelle au montant de 1 392 \$ plus les taxes par visite qui se déroulera au printemps et à l'automne ;
- Attendu que les activités d'entretien à réaliser sont de nettoyer les préfiltres, vérifier les contrôles, essayer les alarmes, inspecter le réacteur biologique, transcription des registres d'opération, mesurer les boues et les écumes, calibrer les pompes, vérifier les pressions, vérifier la recirculation et rédiger le rapport de visite ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission d'Enviro-Step au coût de 1 392 \$ plus les taxes par visite.

2024-0311-051

RÈGLEMENT # 197 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Lecture faite, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 197 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs.

2024-0311-052

GRILLE DE TARIFICATION – SERVICE INCENDIE

- Attendu que la Municipalité tient mettre à jour la grille de tarification du service incendie pour l'année 2024 et suivantes ;
- Attendu que cette grille est applicable à la suite de toutes interventions sur notre territoire auprès de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité ou de toutes interventions à l'extérieur de la municipalité, et ce, afin de compenser les frais réels et les coûts inhérents à une telle intervention, à moins d'une autre entente conclue ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte la nouvelle grille de tarification suivante pour l'année 2024 et suivantes :

Description de l'équipement	Tarif horaire 1 ^{ère} heure	Tarif horaire (suite des heures)
Camion Échelle	1 700 .00 \$	1 402.00 \$
Camion autopompe-mousse	950.00 \$	608.00 \$
Camion pompe-citerne / Camion autopompe	1 019.00 \$	651.00 \$
Camion-citerne	601.00 \$	482.00 \$
Camion accessoires	601.00 \$	382.00 \$
Camionnette	112.00 \$	73.00 \$
Salaire pompiers	35.00 \$ / heure	
Salaire lieutenant	38.00 \$ / heure	
Salaire directeur adjoint	39.00 \$ / heure	
Salaire directeur	40.00 \$	
Pourcentage appliqué pour avantages sociaux et frais d'administration sur le salaire des officiers et des pompiers	40 %	

2024-0311-053

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

- Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;
- Attendu que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;
- Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Barraute, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;
- Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;
- Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Route du Lithium	1.6 km	Lithium	3 428 camions

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Marie-Joëlle Desrosiers, appuyé par M. Joël Jobin, il est unanimement résolu et adopté par le conseil de la Municipalité de Barraute demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1.6 km.

2024-0311-054

MRC D'ABITIBI – NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu de nommer l'officier municipal ou son remplaçant comme personne désignée pour l'application du Règlement ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi dans la Municipalité de Barraute.

2024-0311-055

VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DEMANDE D'APPUI ET FINANCIER

- Considérant la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{re} février 2024, telle qu'elle a été appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023 ;
- Considérant que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023 ;
- Considérant que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge ;

Considérant que	la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger ;
Considérant	la mise sur pied du Comité 24 h – Urgence d’agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire ;
Considérant	les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu’une pétition ayant récolté plus de 8 500 signatures ;
Considérant	la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique, M. Jacques Allard, maire de l’Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu’une rencontre soit tenue bien avant le 1 ^{er} février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l’urgence de Rivière-Rouge ;
Considérant que	la pétition a été déposée à l’Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de santé ;
Considérant qu’	à ce jour, aucune invitation de rencontre n’a été reçue du ministre Dubé ;
Considérant que	malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l’urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h ;
Considérant que	de fermer le service d’urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes ;
Considérant que	les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans ;
Considérant que	la fermeture de l’urgence a un impact direct sur l’achalandage de l’urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d’occupation ;
Considérant que,	le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d’urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens ;
Considérant	la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années ;
Considérant que	le critère du vieillissement de notre population n’est pas pris en compte par le CISSSL ;
Considérant que	la pénurie de main-d’œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province ;
Considérant que	malgré cela, l’urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour ;
Considérant qu’	au cours des dernières décennies, l’hôpital de Rivière-Rouge s’est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c’est maintenant

- le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire ;
- Considérant que la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h ;
- Considérant le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier ;
- Considérant que l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas ;
- Considérant qu'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe ;
- Considérant les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge ;
- Considérant la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côme-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) ;
- Considérant le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire ;
- Considérant la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel ;
- Considérant le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024 ;
- Considérant que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure ;
- Considérant que la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ;
- Considérant que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec ;

Considérant ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec ;

Considérant les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule ;

Considérant que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés ;

Considérant que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu :

De solliciter l'appui de toutes les municipalités membres des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides et de ces dernières pour supporter la Ville de Rivière-Rouge visant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20 h et 8 h.

De solliciter l'appui de toutes les autres municipalités du Québec ;

Que la Ville de Rivière-Rouge remercie toutes les municipalités qui la soutiendront dans ses démarches.

2024-0311-056

ASSURANCES COLLECTIVES – AUTORISATION

Considérant le mandat confié à BFL CANADA avantages sociaux (BFL), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective ;

Considérant l'intention de la municipalité de faire partie du processus d'appel d'offres du Regroupement d'achat en assurance collective des Villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec de faire partie du processus d'appel d'offres ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu d'accepter et d'accorder la désignation de pouvoir à la Ville de Rouyn-Noranda à procéder à l'appel d'offres du Regroupement d'achat en assurance collective des Villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

2024-0311-057

VILLE D'AMOS – MANDAT APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats ;

Attendu que l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934.1 du Code municipal du Québec, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service professionnels ;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firme d'avocats et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos ;

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu :

De confirmer, comme les lois le permettent, que la Municipalité de Barraute adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos ;

De confier, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la Municipalité de Barraute et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion des constats d'infraction ;

De s'engager, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Municipalité de Barraute lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin ;

De confier, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser les soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

2024-0311-058

ÉMISSION DE BILLETS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 mars 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 mars 2024
Montant :	482 800 \$		

Attendu que la Municipalité de Barraute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 mars 2024, au montant de 482 800 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

22 100 \$	4,63000 %	2025
23 300 \$	4,63000 %	2026
24 400 \$	4,63000 %	2027
25 800 \$	4,63000 %	2028
387 200 \$	4,63000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,63000 %

2- CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

22 100 \$	4,67900 %	2025
23 300 \$	4,67900 %	2026
24 400 \$	4,67900 %	2027
25 800 \$	4,67900 %	2028
387 200 \$	4,67900 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,67900 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 100 \$	4,90000 %	2025
23 300 \$	4,70000 %	2026
24 400 \$	4,50000 %	2027
25 800 \$	4,45000 %	2028
387 200 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,64000

Coût réel : 4,75833 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, appuyé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Barraute accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 mars 2024 au montant de 482 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 151. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2024-0311-059

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 482 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 MARS 2024

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Barraute souhaite emprunter par billets pour un montant total de 482 800 \$ qui sera réalisé le 18 mars 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
151	482 800 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{re} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 151, la Municipalité de Barraute souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, appuyé par M. Jérôme Petit et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{re} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 mars 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	22 100 \$	
2026.	23 300 \$	
2027.	24 400 \$	
2028.	25 800 \$	
2029.	27 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	360 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2024-0311-060

AUTORISATION SIGNATAIRE TABLEAU COMBINÉ

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la mairesse, Mme Josseline Lepage et la directrice générale | greffière-trésorière, Mme Josée Beauregard soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute, le tableau combiné et tout documents pour l'émission d'une somme de 482 800 \$.

2024-0311-061

CPTAQ – DEMANDE D'APPUI PAUL FRENETTE

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance d'une demande d'un citoyen pour une demande d'autorisation pour le lot 6 085 168 à des fins autres que l'agriculture ;

Attendu que cette demande concerne l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle, d'une superficie de 0.5 hectares ;

Attendu qu'aucuns autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire cette demande ;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la demande d'aliénation et d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture incluant les modifications apportées énumérées ci-dessus.

2024-0311-062

NOMINATION ÉQUIPE SERVICE INCENDIE

Attendu qu'une restructuration du service incendie a été faite suite à l'embauche de recrues ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la brigade de pompiers de la Municipalité de Barraute ce détail comme suit :

Directeur :	M. Mario Rivest
Directeur adjoint :	M. Jérôme Petit
Coordonnateur/Capitaine aux opérations :	M. Frédéric Poulin
Capitaine formation/prévention :	Mme Cindy Lord
Lieutenant :	M. Danny Pelletier
Lieutenant :	M. Vincent Lepage
Pompier :	M. Mario Lefebvre
Pompier :	M. Joël Jobin
Pompier :	M. Mario Rivard
Pompier :	M. Stéphane Alain
Pompier :	M. Guy Morin
Pompier :	M. Stéphane Bourassa
Pompier :	M. Stéphane Leduc
Pompier :	M. Maxime Naud-Gagnon
Pomprière :	Mme Megan Alain

Pomprière :	Mme Caroline Leroy
Pompier :	M. Jeffrey Leblanc
Pompier :	M. Alexandre Prévost
Pompier-recru : (Attente de réussite examen)	M. Jordan Bisson
Pompier-recru :	M. Francis Bouchard
Pomprière-recrue :	Mme Odile Larivière
Pompier-recru :	M. Dany Leblanc
Pompier-recru :	M. Guy Larouche
Pompier-recru :	M. Michael Gélinas-Lacroix

2024-0311-063

NOMINATION DE LA NOUVELLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Attendu que la Municipalité de Barraute a publié une offre d'emploi pour le poste d'agent de développement local ;

Attendu que suite à une entrevue, en collaboration avec le Comité de développement économique, il a été convenu de procéder à son embauche ;

Attendu qu'un salaire lui sera versé selon la Politique de ressources humaines à l'échelon 2 en tant qu'agent de développement local ;

Attendu qu'après trois (3) mois de service, avec satisfaction, les assurances collectives, le fonds de pension ainsi que les soins dentaires et visuels lui seront offerts ;

Attendu que la date d'embauche était prévue pour le 13 février 2024 ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confie le poste d'agent de développement local à Mme Joannie Champoux selon les conditions salariales mentionnées ci-haut.

2024-0311-064

MRC D'ABITIBI – NUMÉRO D'INTERVENANT BNE

Attendu que la Municipalité de Barraute possède son numéro d'intervenant 93463 pour produire ses déclarations trimestrielles et sa demande de renouvellement ;

Attendu que la personne physique, Mme Josée Beauregard ne possède pas de numéro d'intervenant lui appartenant ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute demande un numéro d'intervenant pour Mme Josée Beauregard, directrice générale / greffière-trésorière afin de l'inclure à nos déclarations trimestrielles ainsi qu'à notre demande de renouvellement.

2024-0311-065

MÉCHOUI 2024 - AUTORISATION

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de la Brigade des pompiers et du Comité des Jeux d'eaux pour la tenue d'une activité Méchoui le 25 mai prochain ;

Attendu que les fonds amassés seront distribués à de nouveaux projets pour améliorer la qualité de vie des enfants et familles de la municipalité ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise la tenue de l'évènement au terrain et bâtiment multiservice et autorise la fermeture d'une parcelle de rue de la 11^e Avenue se situant entre la 1^{re} rue Ouest et la ruelle qui se situe entre la 1^{re} rue Ouest et la 2^e rue Ouest à partir de 12 h le 25 mai jusqu'à 5h le 26 mai.

2024-0311-066

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BARRAUTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance d'une demande de l'Association du Hockey Mineur de Barraute ;

Attendu que leur demande concerne d'offrir la gratuité en location de glace uniquement pour la tenue du Jamboree 2024 de la catégorie M9 les 16 et 17 mars prochain ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute offre la location de glace gratuite pour la catégorie M9 à l'Association du Hockey Mineur de Barraute lors de leur activité Jamboree 2024 les 16 et 17 mars prochain.

VENTE DES TERRAINS – 5 378 510 / 5 378 512 / 5 380 205

Vu des mécontentements expliqués par une citoyenne, ce sujet est reporté à la prochaine séance.

2024-0311-067

TOUR DE L'ABITIBI – AUTORISATION DE PASSAGE

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'autorisation de passage de Tour de l'Abitibi ;

Attendu que la 54^e Édition du Tour de l'Abitibi sera présenté du 15 au 21 juillet 2024 ;

Attendu que le passage des cyclistes sur notre territoire aura lieu le 17 juillet prochain en début de soirée ;

Attendu que la coordination de cette activité sera assurée par le comité technique du Tour cycliste de l'Abitibi ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le passage du Tour de l'Abitibi le mercredi 17 juillet en début de soirée.

2024-0311-068

MRC ABITIBI – RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

Attendu que la Municipalité de Barraute a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023 et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen nous informe de faire la vérification d'un ponceau situé dans le rang 4.

La secrétaire vérifiera le chemin privé du Lac Descarufels voir s'il devrait appliquer la politique de normes de chemin.

2024-0311-069

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 02.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale